



**DROITS DE L'HOMME**

## L'Europe se mobilise pour les enfants

Fin janvier, la session d'hiver de l'Assemblée du Conseil de l'Europe a remis à l'ordre du jour la question du droit des enfants. Dans l'hémicycle, une invitée inédite : Caroline de Hanovre.

**A** lors Prince héréditaire, son frère était venu y parapher l'adhésion de Monaco. Le 24 janvier dernier, la princesse Caroline de Hanovre s'est rendue à son tour dans l'hémicycle de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. En sa qualité de présidente de l'Amade mondiale, elle a assez longuement évoqué les droits des enfants. « *Malgré l'immense tâche déjà accomplie par les institutions et les associations, il nous appartient à nous, nationaux des 46 États membres du Conseil de l'Europe, d'apporter notre contribution et de proposer de nouveaux moyens d'action* », a-t-elle notamment déclaré. Le Conseil de l'Europe multiplie les projets en ce sens. Il œuvre d'ailleurs en collaboration avec l'Unicef, qui vient de signer avec lui une déclaration commune. Parmi les axes forts de sa démarche, le dépôt, attendu courant 2007,

d'un projet de convention sur la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle et les abus. Sans attendre, l'Assemblée parlementaire vient d'adopter une résolution et une recommandation sur le droit des enfants. Sur la base d'un rapport de Jean-Charles Gardetto, conseiller national monégasque, ces textes placent les parlements nationaux devant leurs responsabilités. Parmi les mesures encouragées : la mise en place pour les enfants d'une représentation juridique, extra-familiale si nécessaire. Autre piste : l'instauration ou le renforcement des mécanismes de médiation, ainsi que la mise en place de numéros de téléphone gratuits, de répondeurs et de sites Internet permettant aux enfants d'effectuer des signalements anonymes. Sur le plan juridique, les textes votés par l'Assemblée apportent d'autres idées de solution, comme

la suspension du délai de prescription jusqu'à la majorité de la victime, l'imprescriptibilité des infractions les plus graves ou encore, notamment, le droit pour l'enfant d'obtenir une aide juridictionnelle appropriée. Et Monaco ? Lors de son discours, la princesse Caroline s'est publiquement réjouie « *qu'un projet de loi visant à renforcer la répression des crimes contre l'enfant (...) soit déposé dans le courant de l'année* » sur le bureau du Conseil national. Consultable en ligne, le rapport de Jean-Charles Gardetto donne lui une idée de l'urgence de la situation globale. À titre d'exemple, ce chiffre terrible : quelque 3.500 enfants de moins de quinze ans meurent chaque année en Europe des suites de mauvais traitements, de violences ou de négligences. Soit deux par semaine en Allemagne et trois en France.

**M.K.**